

Article original

L'énigme de la « force de travail » dans le capital de Karl Marx

Boubakar MAIZOUMBOU

Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

Auteur correspondant : boubakarmah@gmail.com

Article soumis le 05/06/2020 et accepté le 21/06/2020

Résumé : Dans cet article nous essayons de clarifier le statut de la notion de « force de travail » dans le mode de production capitaliste qu'étudie *Le Capital* de Karl Marx. L'ambiguïté de la signification de cette notion traduit l'ambiguïté du statut du travailleur dans le contexte capitaliste de production. En tant que signataire du contrat de travail, il paraît un homme libre dans le processus du procès de production. Mais après la signature du contrat, le travailleur devient réellement un homme soumis, dépendant, contraint de travailler sous le contrôle vigilant et patronal de son employeur qui l'utilisera, l'exploitera à fond pendant le délai du contrat. La force de travail reflète donc paradoxalement la situation de liberté dans la dépendance dans laquelle se retrouve l'ouvrier.

Mots-clés : force, travail, liberté, dépendance, marchandise.

Abstract: In this article, we try to clarify the status the notion of “labor force” in the capitalist mode of production studied by Karl Marx's *Capital*. The ambiguity of the meaning of this notion reflects the ambiguity of the status of the worker in the capitalist context of production. As a signatory of the labor contract, he appears to be a free man in the process of the production process. But after the contract is signed, the worker really becomes a subject, dependent, forced to work under the watchful and patronal control of this employer who will use him, will exploit him thoroughly during the contract period. The labor force thus paradoxically reflects the situation of freedom in the dependence in which the worker finds himself.

Keywords: force, labor, freedom, dependency, merchandise.

Introduction

Dans *Le Capital* de Marx, la notion de la force de travail désigne

simplement l'effort physique que fournit un ouvrier pour réaliser une activité moyennant une rémunération. Celle-ci est généralement comprise comme l'équivalent de son effort. A première vue, l'on pourrait dire alors que l'ouvrier échange librement, dans le procès de travail, sa force de travail contre son équivalent.

Mais là se pose la principale question de savoir si l'ouvrier est vraiment libre lorsqu'il vend sa force de travail dans le contexte du mode de production capitaliste. Est-ce que pour autant qu'il signe un contrat impliquant la vente de sa force de travail, l'ouvrier reste encore libre dans le procès de travail ? Le simple contrat de travail signifie-t-il la liberté du travailleur ? Jusqu'où peut-on considérer le travailleur comme un homme libre dans le mode de production capitaliste ?

Ces questions soulèvent la complexité, voire l'ambiguïté, du statut du travailleur dans le mode de production capitaliste. Cela vient du caractère énigmatique de la force de travail que K. Marx (1976, Livre deuxième, p. 32) considère comme une marchandise particulière, pour le fait qu'en tant que force humaine de travail, elle « apparaisse comme marchandise », et surtout son usage crée de la valeur accaparée par celui qui en a pris le contrôle (H. Nadel, 1994).

Dans le cadre de cet article, nous étudierons essentiellement en deux points les contours de la « force de travail » dans *Le Capital* de Marx pour clarifier le véritable statut de l'homme travailleur dans le mode de production capitaliste. Le premier point traitera de la force de travail comme expression de la liberté du travailleur, et, le deuxième, relativisera cette liberté.

1. La force de travail comme expression de la liberté du travailleur

Contrairement au mode de production esclavagiste, le mode de production capitaliste, tel que analysé par Marx dans *Le Capital*, garantit, à première vue, la liberté du travailleur. Dans le mode de production esclavagiste, le travailleur tout entier appartient à

un maître auquel il subordonne totalement sa volonté, qu'il sert, comme dit J. Butler (2002, p. 71), de « corps productif » pour lui permettre de satisfaire son « désir désincarné d'autoréflexion » que F. Fischbach (2009, p. 115) définit comme « la pure autoréflexion subjective », c'est-à-dire le détachement total du maître de toute objectivité en général. Dans le mode de production capitaliste, par contre, le travailleur n'appartient à personne, il jouit de la liberté de disposer de soi au même titre que celui qui l'emploie comme travailleur. Alors que le rapport maître et esclave est caractérisé par l'absence totale de liberté de l'esclave et par sa dépossession¹ par avance de tout objet, le rapport capitaliste et ouvrier dans le procès de production est marqué par la jouissance en permanence par l'ouvrier de sa liberté et par la jouissance de l'équivalent de sa force de travail après l'opération de production.

Si dans le mode de production esclavagiste, les conditions de production sont celles du « service »² qui fait de l'esclave un serviteur du maître, dans le mode de production capitaliste, au contraire, elles sont celles du contrat qui fait de l'ouvrier un partenaire de son employeur, du capitaliste. Ici le travail est soumis, comme dit K. Marx (1976, Livre premier, p. 414) à « l'œil inquiet du capitaliste », là il est « exécuté sous le fouet brutal du surveillant d'esclaves ».

K. Marx (*Ibid*, p. 129) a donné comme titre au chapitre sixième de la deuxième section du Livre premier du *Capital*, « l'achat et la vente de la force de travail ». C'est dans ce chapitre qu'il analyse, non sans équivoque, la liberté qui caractérise les actes de l'ouvrier dans le rapport de production capitaliste.

On peut tout de suite se poser la question de savoir ce qui détermine cette liberté dans un mode de production pourtant capitaliste. Tout est parti du fait que l'ouvrier, en tant qu'homme³,

¹ Ce qui fait de l'esclave, selon Fischbach, « un être sans objet », *ibid.*, p. 118.

² *Ibid.*, p. 116.

³ C'est-à-dire un être disposant des facultés physiques et intellectuelles qui

dispose d'une force de travail que Marx, d'après son analyse du système capitaliste, définit comme une marchandise au même titre que toute autre marchandise en attente d'un potentiel acheteur sur le marché. Disposer veut dire ici être libre de posséder, être donc propriétaire de sa force de travail, de « sa propre personne », dit K. Marx (*Ibid*, p. 129)

Dans ce cas, liberté de vente parce que disposant de sa propriété et liberté d'acheter parce qu'ayant de l'argent ramènent vendeur et acheteur à un pied d'égalité, du moins du point de vue juridique. Vendeur et acheteur se font face dans une condition d'échange entre personnes jouissant équitablement du même statut juridique du point de vue de la liberté. K. Marx (*Ibid*, p. 129) lui-même dit que « tous deux sont des personnes juridiquement égales ».

F. Fischbach (2009, p. 23) soutient cette idée en soulignant le caractère juridique de la relation vendeur et acheteur de la force de travail en disant :

la théorie de la production marchande se formule d'emblée dans le langage du droit et de la reconnaissance. Les partenaires de cette rationalité économique marchande se reconnaissent en effet mutuellement comme propriétaires de leurs moyens et de leurs produits. Ils se reconnaissent comme libres, égaux et rationnels.

Ils sont l'un comme l'autre des échangistes des valeurs équivalentes l'une de l'autre. Le capitaliste échange son argent contre son équivalent qu'est la force de travail.

Seulement, pour qu'elle soit exactement l'équivalent de l'argent du capitaliste, la force de travail de l'ouvrier doit être traduite en une valeur donnée. La valeur échangeable de la force de travail se mesure, selon Marx, par le temps durant lequel elle est appelée à s'occuper dans l'opération de production.

Justement, la notion de temporalité par rapport à la force de travail est une autre marque d'expression de la liberté du

existent dans son corps, dans sa personnalité vivante.

travailleur. Il faut, selon K. Marx (*Ibid.*, p. 130), que la force de travail soit échangée pour un temps bien déterminé pour que l'ouvrier conserve sa liberté, pour qu'il continue à disposer de soi ; parce qu'autrement, en la vendant définitivement, « en bloc », il se vend lui-même. « S'il veut maintenir sa personnalité, insiste Marx, il ne doit mettre sa force de travail que temporairement à la disposition de l'acheteur, de telle sorte qu'en l'aliénant il ne renonce pas pour cela à sa propriété sur elle. »

L'idée est reprise et précisée dans le deuxième Livre du *Capital* où K. Marx (1976, Livre deuxième, p. 35) souligne l'impossibilité dans laquelle se trouve le capitaliste de revendre l'ouvrier comme marchandise puisque tout simplement celui-ci « n'est pas un esclave et qu'il n'a acheté que l'utilisation de sa force de travail pour un temps déterminé ».

Il ne serait pas inutile de préciser qu'ici aliénation désigne tout simplement l'échange. L'ouvrier aliène sa force de travail contre de l'argent tout comme le capitaliste aliène son argent contre la force de travail. Pour nous édifier, K. Marx (1976, Livre premier, p. 134) souligne en ces mots : « L'aliénation de la force et sa manifestation réelle ou son service comme valeur utile, en d'autres termes sa vente et son emploi, ne sont pas simultanés. »

Retenons donc que l'ouvrier dans le rapport marchand qui l'oppose au capitaliste a le plein droit d'aliéner contre son équivalent sa propriété, c'est-à-dire sa force de travail. C'est pourquoi K. Marx (*Ibid.*, p. 134.) pense que « la sphère de la circulation des marchandises, où s'accomplissent la vente et l'achat de la force de travail, est en réalité un véritable Eden des droits naturels de l'homme et des citoyens. Ce qui règne seul, c'est Liberté, Egalité, Propriété et Bentham. »

Liberté, pour Marx, parce que l'acheteur et le vendeur agissent tous sans contrainte ; égalité, parce qu'ils échangent équivalent contre équivalent, en tant que possesseur l'un comme l'autre ; propriété, parce que chacun ne dispose que de ce qui lui appartient ; Bentham, parce que le mobile de leur rapport est leur

égoïsme, la recherche et la défense de leur profit particulier.

Dans ce cas, le travailleur doit être reconnu, dit R. Castel (2009) comme un individu libre et égal à n'importe qui, en particulier à son employeur, parce qu'il prend part au contrat de travail.

De ce point de vue, il est remarquable que l'ouvrier jouit de sa liberté dans l'exercice de ses fonctions, dans la mise en œuvre de sa force de travail.

D'où vient cependant que la mise en œuvre de cette force de travail lui soit incontournable, autrement dit qu'il se trouve dans la nécessité de travailler, dans l'obligation de se vendre ?

2. Liberté relative

Revenons tout d'abord au concept même de « force de travail » pour préciser qu'il signifie pour Marx une force de travail en exercice, en pleine opération dans le procès de travail. Avant d'être en acte, la force de travail n'est, pour Marx, que puissance de travail. Ce que possède l'ouvrier comme propriété dont il est prêt à échanger sur le marché est tout simplement une puissance, « une capacité abstraite de travail », dit F. Fischbach (2009, p 166).

Cette distinction entre force de travail et puissance de travail relance la question de la limite, voire de l'absence de la liberté de l'ouvrier dans le rapport de production capitaliste. En effet, pour savoir jusqu'où va le droit de l'ouvrier de disposer de soi, il faut le laisser entrer en activité de production. Pour bien examiner la question de la liberté du travailleur dans le procès de production, sa force de travail doit être, comme le souligne F. Fischbach (*Ibid.*, p. 134), mise en « consommation », c'est-à-dire en acte, en opération de production. C'est seulement à partir de ce moment que l'examen de cette question pourrait être juste. Parce que Marx montre clairement que le travailleur, en régime capitaliste, fait usage de sa force de travail en deux moments : le moment marchand caractérisé par le libre-échange et le moment opérationnel correspondant à la période de consommation de la force de travail.

C'est le premier moment, où l'ouvrier échange en apparence librement sa puissance de travail, qui donne l'impression d'avoir affaire à un travailleur libre dans le rapport de production.

Seulement, comme souligne K. Marx (*Ibid.*, p. 133) lui-même, « qui dit puissance de travail ne dit pas encore travail ». Or, c'est seulement le travail qui permet de juger le statut juridique de l'ouvrier dans le rapport de production.

Il faut en effet savoir qu'à partir du moment où le travailleur aliène contre son équivalent sa force de travail, celle-ci est désormais à la disposition de l'acheteur. Une fois le contrat conclu, l'acheteur entre en possession de son matériel humain qu'il aura à manipuler à sa guise jusqu'au terme du contrat, c'est-à-dire durant le temps pour lequel il est aliéné.

Par contre, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le vendeur lui n'entre en possession de l'équivalent de sa force qu'après sa consommation dans le procès de travail. Autant dire que même après échange d'équivalent contre équivalent, l'ouvrier, lui, n'est pas encore dans ses droits.

D'ailleurs avant d'examiner le statut du travailleur dans la phase de consommation de sa force de travail, il convient de reconsidérer la situation de transaction d'achat et de vente entre les deux prétendus libre-échangistes pour réévaluer le contrat qui les lie désormais. Pour ce faire, nous devons revoir la nature de l'article ou produit en jeu, la force de travail en possession de l'ouvrier pour la vente.

Il se trouve en effet que la force de travail est une marchandise non seulement spécifique, mais aussi et surtout exclusive pour la vente. Elle est spécifique parce que comme force humaine elle est une valeur qui peut produire une autre valeur, et exclusive parce que l'ouvrier n'a d'autres choses à vendre qu'elle. Ce caractère de la force de travail condamne l'ouvrier, comme dit G. Bensussan (1983), dans le statut d'un être social fondamentalement dépouillé de toute autre propriété que sa force de travail.

L'exclusivité de la force de travail fait que, comme précise K.

Marx (*Ibid.*, p. 130), le travailleur, « au lieu de pouvoir vendre des marchandises dans lesquelles son travail s'est réalisé, soit forcé d'offrir et de mettre en vente, comme une marchandise, sa force de travail elle-même, laquelle ne réside que dans son organisme »).

Dans le deuxième Livre du *Capital* Marx a bien noté le caractère remarquable de la présence sur le marché de la force de travail comme de toute autre marchandise. C'est une remarque couplée d'indignation face à l'assimilation de la force de travail à la marchandise. K. Marx (1976, Livre deuxième, p. 32) dénonce en ces mots : « le fait typique ce n'est pas que la marchandise force de travail soit à vendre, mais que la force de travail apparaisse comme marchandise. »

Ainsi, l'ouvrier se trouve dans l'obligation de mettre sur le marché sa force parce qu'il ne dispose pas, comme le capitaliste, de ses propres moyens pour travailler pour soi ou d'autre chose à vendre pour assurer sa subsistance.

En ce sens, J. Bidet (2005, p. 2) a bien souligné le fondement de l'exploitation capitaliste en insistant sur la propriété des moyens de production :

L'exploitation capitaliste ne se réalise en effet que par la connexion entre la propriété des moyens de production et l'organisation des procès sociaux de production - entre titre de propriété et titre de « compétence », chacun ayant ses mécanismes propres de reproduction. La classe dominante présente ainsi deux pôles. Et la classe exploitée se répartit en diverses fractions selon que la domination passe plus à travers des rapports marchands (voir les paysans et « indépendants »), ou plus à travers des rapports organisationnels-hiérarchiques (voir les salariés du public), ou par une plus grande intrication des deux facteurs (voir les salariés du privé). A quoi il faut ajouter que marché et organisation sont des médiations d'exclusion autant que d'exploitation.

La nécessité d'assurer sa propre subsistance impose donc à l'homme démuné d'être sur le marché pour ne vendre autre chose

que soi-même. Et c'est pourquoi, comme le pense C. Harman (1979, p. 13), le capitaliste « n'a pas besoin de les posséder, pourvu qu'il s'assure que le travailleur qui refuse de travailler pour lui mourra de faim ».

En effet, contrairement au détenteur de l'argent ou à l'acheteur qui est libre d'être ou non sur le marché, d'acheter ou non une marchandise, le démuné ou le vendeur de sa force de travail n'a d'autre choix que d'y être et d'y vendre, parce qu'il est, comme dit K. Marx (1976, Livre premier, p. 130), « complètement dépourvu des choses nécessaires à la réalisation de sa puissance travailleuse ».

L'homme travailleur se trouve donc dans l'obligation de se vendre pour garantir sa survie. Or cet homme est pour l'acheteur une marchandise spécifique dans la mesure où après la conclusion du contrat il ne peut garantir sa survie qu'en garantissant l'accumulation du capital. En d'autres mots, il est une valeur qui va certainement produire d'autres valeurs. Il est cette marchandise spécifique qui ne s'échange pas seulement contre son équivalent, mais qui s'échange en le produisant.

Engels n'a pas manqué de souligner cet aspect, cette spécificité de la force de travail qui, selon lui, distingue d'ailleurs Marx des économistes. Engels note en effet dans sa Préface du Livre deuxième du *Capital* que jusqu'à Marx les économistes ne faisaient pas de différence entre travail et force de travail. Ce qui fait qu'ils ne pouvaient pas voir où se situe le problème lié à la force de travail.

Ainsi, pour l'école de Ricardo et l'économie vulgaire par exemple, le travail est la mesure de la valeur. Pour eux, dans l'échange contre le capital, le travail vivant a moins de valeur que le travail matérialisé contre lequel il s'échange. Autrement dit, le salaire en tant que valeur d'une quantité déterminée de travail en acte ou qui s'exerce, est toujours en deçà de la valeur du produit engendré par cette même quantité de travail en acte.

Pour Engels, la question de valeur échangeable contre le capital

est, en ce sens, mal posée.

Mais Engels pense que Marx a bien posé cette question et en a apporté la réponse qui convenait. Chez Marx, précise F. Engels (1976, p. 23), « ce n'est pas le travail qui a une valeur. En tant qu'activité créatrice de valeur, il ne peut avoir de valeur particulière (...) ce qui s'achète ou se vend comme marchandise, ce n'est pas le travail, mais la force de travail ».

De ce point de vue, le problème qui a échappé aux économistes et que Marx, dans *Le Capital*, a pu poser, est que la valeur, la marchandise à échanger contre le capital n'est pas n'importe laquelle, n'est pas du simple travail, mais la force de travail, la force humaine de travail.

Avec la production des valeurs par la force de travail en tant que valeur désormais dans les mains du capitaliste, nous sommes dans la phase de consommation de la force de travail. Dès que le contrat de vente est conclu, le travailleur est exclusivement et complètement à la disposition de l'acheteur. K. Marx (*Ibid.*, p. 222) précise que « l'affaire une fois conclue, il se découvre qu'il n'était point un agent libre ; que le temps pour lequel il lui est permis de vendre sa force de travail est le temps pour lequel il est forcé de la vendre (...) ».

Du coup, la notion de temporalité qui nous permet de distinguer, à première vue, l'ouvrier de l'esclave antique devient caduque. Désormais donc le travailleur appartient au capitaliste pendant toute la période du contrat. Sa survie dépendra de la mise en acte de sa force de travail, de l'exécution du contrat conclu.

Ce qui revient à dire tout simplement que pendant le procès de production, le travailleur dépend absolument de son employeur. K. Marx (*Ibid.*, p. 135) souligne cette situation de dépendance en ces termes clairs et assez critiques :

Au moment où nous sortons de cette sphère de la circulation simple qui fournit au libre échangiste vulgaire ses notions, ses idées, sa manière de voir et le critérium de son jugement sur le capital et le salariat, nous voyons, à ce qu'il semble, s'opérer une certaine

transformation dans la physionomie des personnages de notre drame. Notre ancien homme aux écus prend les devants et, en qualité de capitaliste, marche le premier ; le possesseur de la force de travail le suit par-derrrière comme son travailleur à lui ; celui-là le regard narquois, l'air important et affairé ; celui-ci timide, hésitant, rétif, comme quelqu'un qui a porté sa propre peau au marché, et ne peut s'attendre qu'à une chose : à être tannée.

Ainsi, à regarder de près, il ressort que la prétendue liberté du travailleur dans le rapport de production capitaliste n'est que relative à l'apparence qui nous permet de le voir s'amener de lui-même au marché, discuter apparemment librement de sa propre marchandise avec le capitaliste.

Pourtant, derrière cette apparence de liberté se profile la contrainte liée au mobile qui fait déplacer le travailleur au marché pour n'exposer autre chose que sa propre force, en d'autres mots, lui-même. Derrière l'apparence de contrat entre l'employeur et l'employé se profile un dommage, un tort subi par l'employé.

La prétendue liberté du travailleur sous le régime capitaliste est, en vérité, comme le soutient J.-F. Lyotard (1983, p. 18), « accompagné de la perte des moyens de faire la preuve du dommage ».

C'est en ce sens que F. Fischbach (*Ibid.*, p. 156) a parlé de « la perte de l'objet » condamnant l'homme à vivre dans une « désobjectivation de soi » caractérisée par une double contrainte. Premièrement, le producteur ou le travailleur est exclusivement réduit à une puissance abstraite de travail qui doit attendre que les moyens de travail, c'est-à-dire les conditions objectives de sa mise en activité, lui soient fournis par un autre qui les possède, par le capitaliste. Deuxièmement au moment de sa mise en œuvre, cette puissance abstraite de travail ou puissance de travail tout court est vécue par le producteur comme « négation de son activité, comme activité d'un autre en lui et comme activité pour un autre que lui, s'effectuant en lui malgré lui et contre lui », souligne F. Fischbach (*Ibid.*, p.156). En vérité, il ne s'agit plus de salariat

mais d'esclavage (Moulié-Boutang Y., 1999) que J. Bidet (1999) définit comme forme sociale de mise au travail incompatible avec les fondements juridico-politiques de nos sociétés à Etat de droit démocratique.

C'est d'ailleurs cette situation d'apparence de liberté ou de liberté dans la dépendance où se retrouve le travailleur dans le mode de production capitaliste qui justifie la position de Marx par rapport au capitalisme, consistant à le considérer comme un mode de production tout à fait original et différent de ceux qui l'ont précédé. Parce que, du reste, l'exploitation y est en quelque sorte légitimée ou, mieux, réglementée par le mouvement abstrait des marchandises.

D'où est partie la théorie marxienne du fétichisme de la marchandise dans laquelle il est amené à comparer à des fétiches ces marchandises que les hommes ont produites et qui exercent ensuite sur eux une sorte de fascination et de domination⁴.

A travers cette théorie du fétichisme de la marchandise, Maurice Lagueur⁵ trouve que Marx fonde en quelque sorte une ontologie qui valorise les rapports entre les hommes aux dépens des rapports entre les choses. C'est, pour lui, cette ontologie qui est à

⁴ Par où George Simmel trouve : « Le sentiment d'être accablé par les extériorités dont nous entoure la vie moderne n'est pas seulement la conséquence mais aussi l'origine du fait qu'ils nous font face comme des objets autonomes ; le pénible est que ces multiples choses si harcelantes nous indiffèrent au fond, et cela pour des raisons tenant spécifiquement à l'économie monétaire, à savoir leur genèse impersonnelle et la facilité à les remplacer. » (*Philosophie de l'argent*, trad. S. Corneille et P. Ivernel, PUF, Paris, 1999, p. 589.).

⁵ « Dimension éthique du débat sur la valeur (et de l'approche marxiste en général). », texte d'une intervention dans *Justifications de l'éthique*, 19^e congrès de l'association des Sociétés de philosophie de langue française, 6-9 septembre 1982, pp. 247-251.

Courriel : maurice.lagueux@umontreal.ca

Site web principal : <http://www.lagueux-maurice.org/>

<http://www.philo.umontreal.ca/personnel/professeur/lagueux-maurice/>

la base de l'éthique qui traverse toute l'œuvre de Marx et qui affirme avec force la dignité de l'homme et dénonce tant l'exploitation directe de l'homme par l'homme que la forme mystifiée qu'elle prend quand, avec le capitalisme, ce rapport d'exploitation entre les hommes se dissimule sous la forme d'un rapport entre les choses.

Mais c'est J. Bidet (2009, p. 29) qui a bien défini la situation de liberté dans la dépendance dans laquelle se trouve le travailleur dans son rapport au capitaliste. Il la conçoit, en effet, comme une « contradiction performative », c'est-à-dire une situation dans laquelle la contradiction marchande se pose aux hommes comme une loi naturelle en laquelle ils « se reconnaissent comme libres, égaux et rationnels » en même temps qu'elle s'impose à eux comme une « loi naturelle transcendante ».

Conclusion

L'analyse des contours de la notion de force de travail dans le cadre du mode de production capitaliste qu'étudie Marx dans *Le Capital* nous permet donc de dégager l'idée selon laquelle cette notion doit être appréhendée avec prudence. C'est seulement dans ce cas qu'elle peut être véritablement comprise comme l'expression de la liberté dans la dépendance, une situation paradoxale qui « se présente ainsi comme un curieux échange marchand » (R. Sobel, 2009) et dans laquelle se trouve l'ouvrier dans le procès de travail. La force de travail qui est au cœur de la relation travailleur et employeur met en exergue une unité précaire de deux moments qui posent aujourd'hui encore la problématique de la liberté dans le rapport salarial. D'une part, lors de la signature du contrat de travail, il s'agit d'une relation formellement égalitaire entre individus contractants, employeur et salarié. D'autre part, lors de la mise en œuvre durant le procès de travail, de la capacité de travail du salarié par l'employeur, il s'agit d'une relation de subordination. Ce qu'énonce clairement *Le droit du travail* de J. Rivero et J. Savatier (1980, p. 80) :

Ce qui caractérise le contrat de travail, c'est que le salarié ne se borne pas à promettre l'exécution d'un travail ou la fourniture

d'un service, ce que peuvent faire aussi des travailleurs indépendants, mais qu'il se place sous l'autorité de l'employeur pour l'exécution du travail.

Il faut, en fin de compte, reconnaître, comme l'a toujours soutenu Marx, et comme l'ont souligné après lui B. Théret (1994) et J. Donzelot (1984), que dans nos sociétés de travail la liberté du plus grand nombre passe par l'aliénation de leur personne dans un processus d'exploitation de leur activité de travail. Ainsi, en d'autres termes, le salarié se laisse traiter comme une chose dans l'ordre productif tout en se trouvant par ailleurs libre et égal à son employeur capitaliste dans la société civile.

Références Bibliographiques

BENSUSSAN Gérard (1983), « Force de travail », in LABICA Georges et BENSUSSAN Gérard (dir.) *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, PUF.

BIDET Jacques (2009), « Les philosophes n'ont fait jusqu'à présent qu'interpréter diversement *Le Capital*. Pourquoi il faut aussi le transformer ? Et comment ? », in FISCHBACH Franck, *Marx. Reire Le Capital*, Paris, PUF.

BIDET Jacques (2005), « L'actualité de Marx. Comment la produire ? », in <http://www.gabrielperi.fr/L-actualite-de-Marx-Comment-la>

BIDET Jacques (1999), « La contractualité », chapitre 1 de *Théorie générale*, Paris, PUF, p. 15-54.

CASTEL Robert (2009), *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Le Seuil.

DONZELOT Jacques (1984), *L'invention du social*, Paris, Fayard.

ENGELS Friedrich (1976), « Préface », in K. MARX, *Le Capital*, Livre deuxième, trad. Erna Cogniot, Cohen-Solal et Gilbert Badia, Editions Sociales.

FISCHBACH Franck (2009), *Sans objet. Capitalisme, subjectivité, aliénation*, Paris, Vrin.

FISCHBACH Franck (2009) *Marx. Relire le Capital*, Paris, PUF.

HARMAN Chris (1979), *Qu'est-ce que le marxisme ?* in http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

MARX Karl (1976), *Le Capital. Critique de l'économie politique*, 3 vol., Livre premier, trad. Joseph Roy, Livre troisième, trad. Cohen-Solal et Gilbert Badia, Paris, Editions Sociales.

MOULIER-BOUTANG Yann (1999), *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, Paris, PUF.

NADEL Henri (1994), *Marx et le salariat*, Paris, L'Harmattan.

Rivero Jean, Savatier Jean. (1980), *Droit du travail*, Paris, PUF.

SOBEL Richar, 2009, La définition de la force de travail, pièce manquante de la Théorie de la Régulation ? *Économies et sociétés. Série AB, Économie du travail, ISMEA*, , 9 (31), pp.1379-1411. halshs- 00819863)

THÉRET Bruno (1994), « To have or to be. On the problem of interaction between state and economy and its solidarist mode of regulation », *Economy and society*, 23(1), p. 1-46.)

LYOTARD Jean.-François (1983)., *Le Différend*, Paris, Minuit.